



CEEAC

ECCAS

**Communauté Économique des Etats de l'Afrique Centrale
(CEEAC)**

**XXI^{ème} SESSION ORDINAIRE DE LA CONFERENCE DES CHEFS
D'ETAT ET DE GOUVERNEMENT DE LA COMMUNAUTE
ECONOMIQUE DES ETATS DE L'AFRIQUE CENTRALE**

CONSEIL DES MINISTRES

RAPPORT

Kinshasa, République Démocratique du Congo, le 22 juillet 2022

I. INTRODUCTION

1. Sur invitation de **Son Excellence Monsieur Didier MAZENGA MUKANZU**, Ministre de l'Intégration Régionale et Francophonie de la République Démocratique du Congo, Président en Exercice du Conseil des Ministres de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC), il s'est tenu, le 22 juillet 2022, à Kinshasa, la Session Ordinaire du Conseil des Ministres de la CEEAC, préparatoire à la XXI^{ème} Session Ordinaire de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement, prévu le 25 juillet 2022.

II. PARTICIPATION

2. Ont pris part aux travaux, les Ministres et Chefs de délégation des Etats membres ci-après :
 - République d'Angola ;
 - République du Burundi ;
 - République du Cameroun ;
 - République Centrafricaine ;
 - République du Congo ;
 - République Démocratique du Congo ;
 - République Gabonaise ;
 - République de Guinée Équatoriale ;
 - République du Rwanda ;
 - République du Tchad.
3. La République Démocratique de São Tomé & Príncipe a été excusée.
4. La liste des participants est jointe en annexe.

III. CEREMONIE D'OUVERTURE

5. La cérémonie d'ouverture a été ponctuée par deux interventions, à savoir l'allocation de **l'Ambassadeur Gilberto da Piedade VERISSIMO**, Président de la Commission de la CEEAC et le discours d'ouverture de **Son Excellence Monsieur Didier MAZENGA MUKANZU**, Ministre de l'Intégration Régionale et Francophonie de la République Démocratique du Congo, Président en Exercice du Conseil des Ministres de la CEEAC.
6. Les deux allocutions sont jointes en annexe.

IV. DEROULEMENT DES TRAVAUX

7. Les travaux ont été présidés par **Son Excellence Monsieur Didier MAZENGA MUKANZU**, en sa qualité de Président en Exercice du Conseil des Ministres de la CEEAC.
8. Le secrétariat des travaux a été assuré par la Commission de la CEEAC.

4.1 Mise en place du Bureau

9. Le Bureau de la réunion a été composé ainsi qu'il suit :
 - Président : République Démocratique du Congo ;
 - Vice-Président : République d'Angola ;
 - Premier Rapporteur : République du Congo ;
 - Deuxième Rapporteur : République du Tchad.

4.2 Adoption de l'ordre du jour

10. L'ordre du jour du Conseil a été adopté sans amendements ainsi qu'il suit :

- **Point 1** : Examen et adoption des recommandations des segments préparatoires
- **Point 2** : Examen et adoption des projets de Décisions et de Règlement :
- **Point 3** : Information sur la prochaine Session Extraordinaire de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEEAC consacrée au développement des infrastructures en Afrique centrale
- **Point 4** : Information sur l'organisation de la première Conférence maritime de l'Afrique centrale
- **Point 5** : Examen et adoption des recommandations du Sous-Comité Technique Spécialisé « Finances » sur l'interview des candidats aux postes d'Agent Comptable Central, de Contrôleur Financier Central et de l'Auditeur Interne de la Commission de la CEEAC
- **Point 6** : Examen du projet du Programme de la Conférence
- **Point 7** : Examen du projet de Communiqué Final de la Conférence
- **Point 8** : Examen du projet de motion de remerciements de la Conférence
- **Point 9** : Divers
- **Point 10** : Lecture et adoption du rapport du Conseil des Ministres.

V. EXAMEN DES POINTS A L'ORDRE DU JOUR

V.1. Examen et adoption des recommandations des segments préparatoires

11. Le Conseil des Ministres a suivi la présentation des rapports du Comité Inter-Etats des Experts, du Comité des Représentants Permanents et du Sous-Comité technique Spécialisé « Finances ». Il en a pris acte.
12. Ensuite, le Conseil des Ministres a examiné les recommandations contenues dans ces rapports et arrêté ce qui suit :

En ce qui concerne le Rapport d'activités de la Commission :

13. Le Conseil des Ministres a félicité la Commission pour le travail réalisé au cours du premier semestre 2022 malgré les contraintes auxquelles la Commission a eu à faire face. Il s'est dit préoccupé par l'insuffisance des ressources humaines, matérielles et financières nécessaires à la mise en œuvre du mandat de la Commission.
14. S'agissant de difficultés de la Commission pour appliquer la grille de rémunérations de base du personnel de la Communauté adoptée par le Conseil de Ministres le 25 novembre 2020 par Règlement n° 002/CEEAC/CM/20, le Conseil des Ministres a instruit la Commission de l'appliquer de façon prioritaire dès que la trésorerie de la Commission le permettra.
15. S'agissant du format de présentation du Rapport d'activités de la Commission, le Conseil des Ministres a instruit la Commission de présenter les prochains rapports dans le format d'un tableau de bord ou catalogue des projets et programmes pour en faciliter le suivi et l'évaluation du niveau de mise en œuvre du Plan d'Actions Prioritaires de la Communauté.
16. S'agissant du processus de recrutement aux trente-trois (33) postes à pourvoir en cours au sein de la Commission, le Conseil des Ministres a instruit la Commission de s'assurer que ledit recrutement tienne compte de la représentativité des Etats membres et de l'équilibre du genre au sein de la Commission, conformément aux hautes instructions de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement.

En ce qui concerne la défense, la sûreté et la sécurité :

17. S'agissant du format de présentation de la situation politique et sécuritaire globale, le Conseil des Ministres a instruit la Commission de la CEEAC d'intégrer, à l'avenir, une section dédiée à l'analyse prospective et stratégique sur les questions analysées. Il a également instruit la Commission d'élaborer un format de rapport destiné à recueillir périodiquement les rapports de situation politique et sécuritaire des Etats membres.
18. S'agissant de la mise en place et l'opérationnalisation du Comité des Sages, le Conseil des Ministres a exhorté la République Centrafricaine, la République du Congo, la République de Guinée Equatoriale, la République du Rwanda et la République du Tchad, de transmettre, dans les meilleurs délais, leurs listes de hauts dignitaires du vivier du Comité des Sages en vue de permettre à la Commission d'organiser l'atelier sur le Comité des Sages prévu pour au mois d'août 2022 à Libreville.
19. S'agissant de la situation humanitaire en RDC, le Conseil des Ministres a instruit la Commission de travailler d'arrache-pied à l'organisation d'un atelier en vue de la mise en place d'une plateforme de soutien aux questions humanitaires, en collaboration avec les agences spécialisées.
20. S'agissant de la situation sécuritaire dans la partie Est de la RDC, le Conseil des Ministres a, par solidarité communautaire et dans une démarche de complémentarité, instruit la Commission d'adhérer à la feuille de route de Luanda afférente à la cessation immédiate des hostilités par le M23 et à son retrait des positions occupées, conformément au Communiqué final de Nairobi.
21. S'agissant de la préoccupation relative à la propagation des discours de haine en Afrique centrale, le Conseil des Ministres a instruit la Commission de veiller au caractère régional et inclusif (media, confessions religieuses, leaders communautaires...) de l'atelier de sensibilisation sur cette problématique prévu en septembre 2022, à Libreville, en collaboration avec les partenaires dont l'Union Européenne (UE) et le Centre de Résolution Constructive des Conflits en Afrique (ACCORD).
22. S'agissant de la situation sécuritaire en RCA, le Conseil des Ministres a instruit la Commission d'œuvrer sans délai, avec le Gouvernement de cet Etat membre, à la finalisation des modalités pratiques d'appui de la région au processus de Démobilisation, Désarmement, Réinsertion et Rapatriement (DDRR) actuellement mis en œuvre par le Gouvernement, en collaboration avec les partenaires, particulièrement la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en Centrafrique (MINUSCA).
23. S'agissant de la mise en œuvre du processus d'arrimage de la Force Multinationale de l'Afrique Centrale (FOMAC) au Traité révisé de la CEEAC et autres textes de la Communauté, notamment le catalogue des capacités de la FOMAC et la répartition des postes au sein de l'EMR (plan de rotation et quota), le Conseil des Ministres a instruit la Commission de traiter cette question lors de l'atelier prévu pour fin septembre – début octobre 2022.
24. S'agissant de la définition du terme « agression extérieure » et de toutes ses variantes telle que proposée par la Commission, le Conseil des Ministres l'a adoptée et la recommande à la Conférence en vue de son approbation.

En ce qui concerne l'Environnement, les ressources naturelles, l'agriculture et le développement rural :

25. S'agissant de l'évolution institutionnelle et organisationnelle de la Commission Régionale de Pêche pour le Golfe de Guinée (COREP), le Conseil des Ministres a instruit la Commission de travailler avec les Etats membres sur la réforme de la COREP. Cette réforme devra permettre à la COREP d'élargir son champ d'action pour prendre en compte les aspects liés à l'agriculture, l'élevage, la pêche et le développement rural. Cette réflexion

doit également se faire avec les Institutions de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC), notamment la CEBEVIRHA, pour une meilleure rationalisation des institutions de la sous-région Afrique centrale.

26. S'agissant de la nomination au poste de Secrétaire Exécutif de la COREP, le Conseil des Ministres a été saisi de la demande de la République Démocratique du Congo relative à la confirmation de **Monsieur Emanuel SABUNI KASEREKA** à ce poste. Le Conseil en a pris acte et instruit la Commission d'utiliser les règles et procédures des textes en vigueur à la Communauté pour procéder à la nomination du nouveau Secrétaire Exécutif de la COREP et procéder au paiement des avantages de l'intérimaire conformément aux dispositions prévues à cet effet.
27. En outre, le Conseil des Ministres a instruit la Commission de traiter la question de l'évolution institutionnelle et organisationnelle de la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC), dans le cadre du Comité Technique Spécialisé Environnement, Ressources Naturelles, Agriculture et Développement Rural, conformément aux dispositions de l'article 104 du Traité révisé de la CEEAC et aux décisions 02/CEEAC/CCEG/XIX/21, 07/CEEAC/CCEG/XIX/21 et 08/CEEAC/CCEG/XIX/21 du 30 juillet 2021.
28. S'agissant de questions environnementales, de pêche et de l'aquaculture, le Conseil des Ministres a instruit la Commission de la CEEAC de lancer le processus d'élaboration des politiques des secteurs concernés.
29. A cet effet, le Conseil des Ministres a instruit la Commission d'œuvrer à l'organisation d'une session extraordinaire de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement dédiée aux thématiques relatives à l'environnement, aux forêts, aux tourbières, aux changements climatiques, à la finance climatique et à l'agriculture écologique.
30. S'agissant de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle en Afrique centrale, les Ministres ont instruit la Commission d'œuvrer à l'élaboration d'un Plan d'Urgence pour la Gestion de l'Insécurité Alimentaire et Nutritionnelle (PRUGIAN), en y associant les Etats membres, les Institutions Spécialisées, les Agences d'Exécution et les Organisations des Producteurs concernées.

En ce qui concerne la mise en place de la Commission Régionale de Régulation de l'Electricité de l'Afrique Centrale (CORREAC) :

31. Les Ministres ont retenu la République Démocratique du Congo comme pays devant abriter le Siège de la CORREAC, sous réserve de : (i) la mise à jour de ses contributions statutaires au budget de la CEEAC, (ii) la mise à disposition d'un bâtiment et des équipements appropriés pour le siège de la CORREAC, et (iii) la signature de l'accord de siège entre la République Démocratique du Congo et la Commission de la CEEAC.
32. Les Ministres ont également instruit la Commission d'approfondir la réflexion sur la faisabilité de la COREEAC au regard des accords bi- et multilatéraux existants entre les Etats membres de la CEEAC et les tiers ainsi que la question de l'intangibilité de la souveraineté des Etats membres et la viabilité de la structure.

En ce qui concerne les projets de Décisions et Règlement :

33. Le Conseil a adopté le Projet de Règlement portant organisation et fonctionnement de la Force Multinationale de l'Afrique Centrale (FOMAC).
34. En outre, le Conseil a examiné les projets de décisions suivants :
 - Projet de décision portant abrogation de la Décision n°08/CEEAC/CCEG/X/02 du 17 juin 2002 adoptant le Règlement Intérieur de la Force Multinationale de l'Afrique Centrale (FOMAC) et du Règlement de fonctionnement de la FOMAC de 2006 ;

- Projet de Décision portant statut particulier du personnel de la FOMAC.

Le Conseil les soumet à l'approbation de la Conférence.

En ce qui concerne la prochaine Session Extraordinaire de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement consacrée au développement des infrastructures en Afrique centrale :

35. Le Conseil des Ministres a instruit la Commission de continuer à œuvrer à l'organisation de cette session extraordinaire de la Conférence en adoptant une approche politique, technique et financière.

En ce qui concerne l'organisation de la première Conférence maritime de l'Afrique centrale :

36. Le Conseil des Ministres a instruit la Commission de continuer à œuvrer à l'organisation de cette Conférence prévue pour le mois de novembre 2022, notamment en soutenant les Etats membres dans l'organisation des ateliers nationaux et en les invitant à participer aux ateliers thématiques régionaux préparatoires.

En ce qui concerne les nominations aux postes d'Agent Comptable Central, de Contrôleur Financier Central et de l'Auditeur Interne de la Commission de la CEEAC :

37. Le Conseil des Ministres a pris acte du rapport du Sous-Comité Technique Spécialisé « Finances » présenté par le Président de la Commission de la CEEAC et procédé aux nominations suivantes :
- Au poste d'Agent Comptable Central : **Monsieur PENDEORO BOLLO Florin Edgar**, de nationalité centrafricaine ;
 - Au poste de Contrôleur Financier Central : **Madame MBINA Annette Nicole**, de nationalité gabonaise ;
 - Au poste d'Auditeur Interne : **Monsieur NDIKUMANA Festus**, de nationalité burundaise.
38. Le Conseil a instruit le Président de la Commission d'engager la procédure relative à la notification des intéressés.

V.2. Examen du projet de Programme de la Conférence

39. Le Conseil l'a examiné et adopté. Il le soumet à la Conférence pour compétence.

V.3. Examen du projet de Communiqué final de la Conférence :

40. Le Conseil des Ministres l'a examiné et adopté avec amendements. Il le soumet à l'appréciation de la Conférence.

V.4. Examen et validation du projet de Motion de remerciements de la Conférence

41. Le Conseil l'a également examiné et validé avec amendements et le soumet à l'appréciation des Chefs d'Etat et de Gouvernement.

V.5. Divers :

42. Le Conseil a suivi la communication du Ministre des Relations Extérieures de la République d'Angola relatif à l'impact du conflit Russo-ukrainien sur la flambée des prix des denrées alimentaires en Afrique centrale. Le Conseil a exhorté les Etats membres à saisir cette situation comme une opportunité pour développer des stratégies de production agricole à même de garantir la sécurité alimentaire et nutritionnelle en Afrique centrale.
43. Le Conseil a été informé de la candidature du **Dr. Jean KASEYA** au poste de Directeur Général du Centre de Contrôle des maladies de l'Union Africaine (CDC-Africa) pour laquelle la République Démocratique du Congo sollicite le soutien de la Communauté
44. Le Conseil a été également informé par Monsieur le Président de la Commission de la CEEAC de ce que le Gabon sollicite le soutien de la Communauté à la candidature de **Monsieur Biendi MAGANGA-MOUSSAVOU** au poste de Vice-président du Fonds International de Développement Agricole (FIDA), institution spécialisée du système des Nations Unies.

Dans les deux cas, le Conseil des Ministres a pris acte de ces demandes de soutien.

45. Après avoir examiné tous les points inscrits à l'ordre du jour, le Conseil des Ministres a adopté son Rapport.

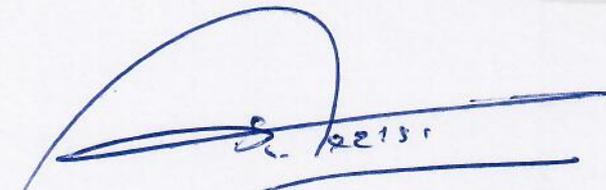
VI. CLOTURE DES TRAVAUX

46. Le Conseil des Ministres a encouragé la Commission de la CEEAC pour le dynamisme retrouvé de notre organisation, son dévouement dans la mise en œuvre des orientations des instances décisionnelles, la bonne organisation technique et la réussite de cette première session ordinaire au sommet de la deuxième présidence en exercice post-réforme de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale.
47. Le Conseil des Ministres a exprimé toute sa gratitude à **Son Excellence Monsieur Félix Antoine TSHISEKEDI TSHILOMBO**, Président de la République Démocratique du Congo, Président en Exercice de la CEEAC, pour son leadership et son engagement constant au processus d'intégration régionale en Afrique centrale.

Fait à Kinshasa, le 22 juillet 2022

Le Président de la Commission de la
CEEAC

Le Président du Conseil des Ministres


Ambassadeur Gilberto da Piedade
VERÍSSIMO


Didier MAZENGA MUKANZU